



Succession indivision maison soulte / créance

Par **Virginiesophie**, le **15/11/2019** à **12:05**

Bonjour,

Mon mari et moi étions mariés en séparation de biens. Nous avons fait un crédit de 256 000€ sur une construction maison. 50/50 chacun avec un crédit et assurance sur les deux têtes 100%. En janvier il décide de rembourser sa part de crédit 128 000€ grâce à son argent propre.

Ma part de crédit courait tjrs pas de soucis.

A son décès en mai , l assurance emprunteur rembourse mes 128 000€ restant.

Aujourd'hui nous sommes en indivision sur la maison car séparation de biens uniquement. Il y a moi notre fille et l aînée d un autre lit mineures toutes deux.

La question que je me pose car on avance lentement sur la succession on m a parlé de soulte ok mais une créance, une récompense... Sur ses 128 000€ qu il a remboursé par anticipation. Je comprends bien qu il y a un manque à gagner pour les filles face à moi même où ma part fût remboursée. Combien vais je devoir sur la part qui va leur revenir du Papa . Et sur ses 128 000€ remboursé par lui avec ses propres liquidités? Dois je 128 000€ dois je plus? Moins?

Va t on toucher à ma part sur la maison ? J aimerais pouvoir sortir de l indivision si possible. Donc que dois je ? Connaître ma Situation...

D avance merci